

Interpellation de M. Cools : L'aide d'urgence à apporter aux commerçants.

M. Cools rappelle que, lors de la dernière séance, le Conseil communal a débattu du soutien à apporter aux commerçants, dont les besoins ne se limitent pas aux aides à moyen ou long terme comme l'octroi de chèques-commerce locaux ou l'instauration d'une market-place pour faciliter les ventes en ligne.

Les commerçants, et en particulier les plus jeunes qui ne disposent pas de réserves, ont besoin d'aides d'urgence à court terme. M. Cools a donc proposé, lors de la dernière séance du Conseil communal, d'octroyer une prime complémentaire à la prime régionale.

Préférant d'autres modes d'intervention, Mme l'Echevin Delwart a répondu que le Collège viendrait présenter au Conseil communal un plan de soutien aux commerçants, dont le montant de 500.000 € pourrait inclure une exonération de deux mois du précompte immobilier pour les commerçants propriétaires et locataires.

Selon M. Cools, une telle mesure, tout à fait justifiée en raison de l'effet du confinement sur l'activité économique, s'inscrirait dans la logique des exonérations de taxes économiques locales décidées antérieurement.

Néanmoins, M. Cools a été surpris de lire dans la presse, deux jours après la dernière séance du Conseil communal, que le Collège y avait présenté un plan d'aide aux commerçants, alors qu'il s'était contenté d'annoncer son intention d'élaborer un plan.

Lors de cette séance, le Collège n'avait d'ailleurs fourni aucun détail sur la répartition de ce budget de 500.000 € prévu en faveur du commerce local.

M. Cools se serait attendu à ce qu'un projet de plan fût débattu dans le cadre de l'ASBL Economie et Commerce, où toutes les formations politiques sont représentées, de manière à dégager un consensus aussi large que possible, mais cela n'a pas été le cas.

Le Collège a seulement exposé l'initiative de la market-place, qui s'avère très positive mais suscite des interrogations quant à la manière de la mettre en œuvre.

Quand le Collège soumettra-t-il un plan global d'aide aux commerçants ? Ce plan prévoira-t-il des aides d'urgence ? Comment le crédit annoncé de 500.000 € est-il réparti ? Le Collège est-il bien en faveur d'une exonération de deux mois du précompte immobilier pour les commerçants confinés ? Cette proposition sera-t-elle soumise à l'approbation du Conseil communal lors de la séance du mois de septembre prochain ?

Mme l'Echevin Delwart répond que les 500.000 euros évoqués par M. Cools figurent dans les modifications budgétaires votées plus tôt dans la soirée.

Ce montant inclut 180.000 € pour les chèques-commerce, 50.000 € pour la market-place, 67.000 € pour les associations de commerçants et 30.000 € pour l'aide aux indépendants et commerçants via les services de consultants.

Si on prend en considération les exonérations de taxes accordées, y compris celle en faveur des marchands ambulants adoptée aujourd'hui, ainsi que les décisions prise en matière de stationnement, puisque l'octroi d'une demi-heure gratuite de parking a évidemment un impact financier, on aboutit bien à une somme d'environ 500.000 €.

Pour ce qui le concerne le précompte immobilier, le Collège espérait pouvoir mettre en œuvre une exonération automatique mais vu que ce ne sera pas possible, il faudra passer par l'adoption d'un règlement instaurant une prime sur demande, selon le modèle des compensations octroyées aux citoyens ne dépassant pas un certain plafond de revenus. Le Collège reviendra avec une proposition en ce sens lors de la séance du Conseil communal de septembre prochain. L'ampleur de l'exonération est difficile à évaluer pour le moment, étant donné que Finance Brussels n'a pas encore été en mesure de fournir des indications sur ce point.

Toutefois, il faudra veiller à rédiger soigneusement le règlement, de manière à éviter que les grandes surfaces épargnées par la crise sanitaire bénéficient d'exonérations indues.

Mme l'Echevin Delwart signale par ailleurs que l'engagement des autres niveaux de pouvoir, tels que la Région et le gouvernement fédéral, dans la lutte contre cette crise, s'est traduit par toute une série de mesures de soutien ou l'octroi de facilités en matière de garanties bancaires. Ceci rend d'autant plus pertinente la mise en place d'un service de consultance externe au profit des commerçants, décidée par le Collège dans le cadre de ses pouvoirs spéciaux.

M. Cools est satisfait d'apprendre qu'un plan sera soumis au Conseil communal lors de la prochaine séance car de nombreux commerçants doivent faire face à d'énormes difficultés. Il faudra veiller à ce que les bénéficiaires des primes compensatoires soient ceux qui en ont réellement besoin.